



FICHE SIGNALÉTIQUE

1. Identification du produit et de l'entreprise

Identificateur du produit	NARMAG FG-HS CASTABLE
Version n°	01
Date de publication	05-décembre-2014
Brand Code	953A
Usage du produit	For Industrial Use Only
Renseignements sur le fabricant	ANH Refractories Company 1305 Cherrington Parkway, Suite 100 Moon Township, Pennsylvania 15108 États-Unis www.anhrefractories.com General Phone: 412-375-6600 CHEMTREC 24 HOUR 1-800-424-9300 EMERGENCY #
Fournisseur	Non disponible.

2. Identification des risques

Vue d'ensemble des mesures d'urgence	DANGER Corrosif. Entraîne des brûlures aux yeux et à la peau. L'exposition à la poudre ou aux poussières peut être irritante pour les yeux, le nez et la gorge.
Effets potentiels sur la santé	
Voies d'exposition	Inhalation. Ingestion. Contact avec la peau. Contact avec les yeux.
Yeux	Cause des brûlures chimiques. Corrosif pour les yeux et pouvant provoquer de graves dommages y compris la cécité. Éviter le contact oculaire avec cette matière.
Peau	Cause des brûlures chimiques. La poussière ou la poudre peut irriter la peau. Éviter le contact cutané avec cette matière.
Inhalation	Poussière extrêmement irritante pour les voies respiratoires. La poussière peut irriter l'appareil respiratoire. Toute inhalation prolongée peut être nocive. Ne pas respirer les poussières.
Ingestion	Nocif en cas d'ingestion. L'ingestion provoque des brûlures du canal digestif et des voies respiratoires supérieures. Peut provoquer une irritation. Ne pas ingérer.
Signes et symptômes	Le contact de la peau, des yeux et des muqueuses avec cette substance provoquera des brûlures. La poussière peut irriter les voies respiratoires, la peau et les yeux.
Effets potentiels sur l'environnement	Les composants de ce produit sont dangereux pour les organismes aquatiques. Peut entraîner des effets néfastes à long terme pour l'environnement.

3. Composition / Information sur les Ingrédients

Composants dangereux	No CAS	Pour cent
OXYDE DE CALCIUM	1305-78-8	1 - 5
Composants non dangereux	No CAS	Pour cent
Oxyde de chrome (III)	1308-38-9	40 - 70
Oxyde de magnésium	1309-48-4	15 - 40
alpha-Alumine	1344-28-1	10 - 30
Silice, amorphe, fondue	60676-86-0	1 - 5
Silice amorphe sublimée	69012-64-2	0.5 - 1.5
Autres composés sous les niveaux déclarables		1 - 5

4. Mesures de premiers soins

Procédures de premiers soins

Inhalation	Sortir au grand air. Si les symptômes apparaissent, retirer la source de la contamination ou emmener la victime à l'air frais. Obtenir une assistance médicale en cas de besoin.
Contact cutané	Avant de se laver, ôter la poussière de la peau à l'aide d'une brosse sèche. Retirer et isoler les vêtements et chaussures contaminés. Rincer immédiatement la peau à grande eau. Consulter immédiatement un médecin. En cas de léger contact avec la peau, éviter d'étendre le produit sur une partie de la peau non-affectée. Laver les vêtements séparément avant réutilisation.
Contact avec les yeux.	Ne pas se frotter les yeux. Rincer immédiatement les yeux à grande eau pendant au moins 15 minutes. S'il y a présence de lentille cornéennes, NE PAS retarder l'irrigation ou tenter de retirer les lentilles. Continuer de rincer. Consulter immédiatement un médecin.
Ingestion	EN CAS D'INGESTION: Appeler immédiatement un CENTRE ANTIPOISON ou un médecin. Rincer soigneusement la bouche. Ne jamais faire avaler quelque chose à une victime inconsciente ou souffrant de convulsions. Ne pas faire vomir sans l'avis préalable d'un centre antipoison. En cas de vomissement, garder la tête basse pour éviter une pénétration du contenu de l'estomac dans les poumons. Ne pas pratiquer le bouche-à-bouche si la victime a ingéré la substance. Recourir à la respiration artificielle à l'aide d'un masque de poche muni d'une valve de retenue ou de tout autre appareil respiratoire et médical approprié.
Conseils généraux	S'assurer que le personnel médical est averti des substances impliquées et prend les précautions pour se protéger. Montrer cette fiche technique signalétique au médecin en consultation.

5. Mesures à prendre en cas d'incendie

Indice d'inflammabilité	Inflammable d'après les critères du SIMDUT.
Agents extincteurs	
Agents extincteurs appropriés	Brouillard d'eau. Mousse. Poudre chimique sèche. Dioxyde de carbone (CO ₂).
Méthodes d'extinction inappropriées	Non disponible.
Protection pour les pompiers	
Équipement de protection pour les pompiers	Les pompiers doivent porter des vêtements de protection complets y compris un appareil de respiration autonome.
Équipement/directives de lutte contre les incendies	Les récipients fermés peuvent être refroidis par eau pulvérisée.
Données sur l'explosibilité	
Sensibilité aux décharges électrostatiques	Non disponible.
Sensibilité aux chocs	Non disponible.
Produits de combustion dangereux	Non disponible.

6. Mesures à prendre en cas de déversement accidentel

Précautions individuelles	Tenir à l'écart le personnel dont la présence sur les lieux n'est pas indispensable. Garder les personnes à l'écart de l'endroit du déversement/de la fuite et en amont du vent. Porter un équipement et des vêtements de protection appropriés durant le nettoyage. Ne pas toucher les récipients endommagés ou le produit déversé à moins de porter des vêtements de protection appropriés. Pour s'informer sur la protection individuelle, voir la rubrique 8.
Précautions relatives à l'environnement	Éviter un déversement ou une fuite supplémentaire, si cela est possible sans danger. Ne pas contaminer l'eau. Éviter le rejet dans les égouts, les cours d'eau ou sur le sol.
Méthodes de confinement	Arrêter la fuite si cela peut se faire sans risque. Empêcher l'entrée dans les cours d'eau, les égouts, les sous-sols ou les zones confinées.
Méthodes de nettoyage	Ne pas rejeter dans l'environnement. Récupérer les poussières en utilisant un aspirateur muni d'un filtre HEPA. Éviter la formation de poussières pendant le nettoyage. Après avoir récupéré le produit, rincer la zone à l'eau. Nettoyer selon les réglementations applicables. Pour se renseigner sur l'élimination, voir la rubrique 13.
Autres informations	Nettoyer selon les réglementations applicables.

7. Manipulation et entreposage

Manutention

Minimiser la génération et l'accumulation des poussières. Fournir une ventilation aspirante adéquate aux endroits où la poussière se forme. Éviter le contact oculaire avec cette matière. Éviter le contact cutané avec cette matière. Éviter l'exposition prolongée. Éviter le contact de la matière avec les vêtements. Lavez vigoureusement après manipulation. Éviter le rejet dans l'environnement. Assurer un bon entretien des locaux.

Entreposage

Entreposer dans un conteneur fermé loin des matières incompatibles. Stocker dans un endroit bien ventilé. Conserver à l'écart de matières incompatibles (voir rubrique 10).

8. Contrôles de l'exposition/protection individuelle

Limites d'exposition professionnelle

ÉTATS-UNIS. Valeurs limites d'exposition de l'ACGIH

Composants	Type	Valeur	Forme
alpha-Alumine (CAS 1344-28-1)	TWA	1 mg/m ³	Fraction respirable.
OXYDE DE CALCIUM (CAS 1305-78-8)	TWA	2 mg/m ³	
Oxyde de chrome (III) (CAS 1308-38-9)	TWA	0.5 mg/m ³	
Oxyde de magnésium (CAS 1309-48-4)	TWA	10 mg/m ³	Fraction inhalable.

Canada. LEMT pour l'Alberta (Code de l'hygiène et de la sécurité au travail, Annexe 1, Tableau 2)

Composants	Type	Valeur	Forme
alpha-Alumine (CAS 1344-28-1)	TWA	10 mg/m ³	
OXYDE DE CALCIUM (CAS 1305-78-8)	TWA	2 mg/m ³	
Oxyde de chrome (III) (CAS 1308-38-9)	TWA	0.5 mg/m ³	
Oxyde de magnésium (CAS 1309-48-4)	TWA	10 mg/m ³	Fumées.

Canada. LEMT pour la Colombie-Britannique. (Valeurs limites d'exposition en milieu de travail pour les substances chimiques, Réglementation sur la santé et sécurité au travail 296/97, ainsi modifiée)

Composants	Type	Valeur	Forme
alpha-Alumine (CAS 1344-28-1)	TWA	1 mg/m ³	Respirable.
OXYDE DE CALCIUM (CAS 1305-78-8)	TWA	2 mg/m ³	
Oxyde de chrome (III) (CAS 1308-38-9)	TWA	0.5 mg/m ³	
Oxyde de magnésium (CAS 1309-48-4)	STEL	10 mg/m ³	Poussière et/ou fumée inhalable.
	TWA	3 mg/m ³	Poussière et/ou fumée inhalable.
		10 mg/m ³	Fumée inhalables.
Silice amorphe sublimée (CAS 69012-64-2)	TWA	4 mg/m ³	Fumée totale.
		1.5 mg/m ³	Fumée respirable.

Canada. LEMT de Manitoba (Règlement 217/2006, Loi sur la sécurité et l'hygiène du travail)

Composants	Type	Valeur	Forme
alpha-Alumine (CAS 1344-28-1)	TWA	1 mg/m ³	Fraction respirable.
OXYDE DE CALCIUM (CAS 1305-78-8)	TWA	2 mg/m ³	
Oxyde de chrome (III) (CAS 1308-38-9)	TWA	0.5 mg/m ³	
Oxyde de magnésium (CAS 1309-48-4)	TWA	10 mg/m ³	Fraction inhalable.

Canada. LEMT pour l'Ontario. (Contrôle de l'exposition à des agents biologiques et chimiques)

Composants	Type	Valeur	Forme
alpha-Alumine (CAS 1344-28-1)	TWA	1 mg/m3	Fraction respirable.
OXYDE DE CALCIUM (CAS 1305-78-8)	TWA	2 mg/m3	
Oxyde de chrome (III) (CAS 1308-38-9)	TWA	0.5 mg/m3	
Oxyde de magnésium (CAS 1309-48-4)	TWA	10 mg/m3	Fraction inhalable.
Silice amorphe sublimée (CAS 69012-64-2)	TWA	2 mg/m3	Respirable.
Silice, amorphe, fondue (CAS 60676-86-0)	TWA	0.1 mg/m3	Respirable.

Canada. LEMT du Québec, (Ministère du Travail. Règlement sur la qualité du milieu de travail)

Composants	Type	Valeur	Forme
alpha-Alumine (CAS 1344-28-1)	TWA	10 mg/m3	Poussières totales.
OXYDE DE CALCIUM (CAS 1305-78-8)	TWA	2 mg/m3	
Oxyde de magnésium (CAS 1309-48-4)	TWA	10 mg/m3	Fumées.
Silice amorphe sublimée (CAS 69012-64-2)	TWA	2 mg/m3	Poussière et/ou fumée inhalable.
Silice, amorphe, fondue (CAS 60676-86-0)	TWA	0.1 mg/m3	Poussière respirable.

États-Unis - TABLEAU Z-3 (29 CFR 1910.1000) de l'OSHA

Composants	Type	Valeur
Silice amorphe sublimée (CAS 69012-64-2)	TWA	0.8 mg/m3
		20 mppcf
Silice, amorphe, fondue (CAS 60676-86-0)	TWA	0.8 mg/m3
		20 mppcf

ÉTATS-UNIS. OSHA Tableau Z-1 Limites de contaminants aériens (29 CFR 1910.1000)

Composants	Type	Valeur	Forme
alpha-Alumine (CAS 1344-28-1)	PEL (limite d'exposition admissible)	5 mg/m3	Fraction respirable.
		15 mg/m3	
OXYDE DE CALCIUM (CAS 1305-78-8)	PEL (limite d'exposition admissible)	5 mg/m3	Poussières totales.
		5 mg/m3	
Oxyde de chrome (III) (CAS 1308-38-9)	PEL (limite d'exposition admissible)	0.5 mg/m3	
		0.5 mg/m3	
Oxyde de magnésium (CAS 1309-48-4)	PEL (limite d'exposition admissible)	15 mg/m3	Total des particules.
		15 mg/m3	

Valeurs limites biologiques

Aucune limite d'exposition biologique observée pour les ingrédients.

Mécanismes techniques

Il faut utiliser une bonne ventilation générale (habituellement dix changements d'air l'heure). Les débits de ventilation doivent être adaptés aux conditions. S'il y a lieu, utiliser des enceintes d'isolement, une ventilation locale ou d'autres mesures d'ingénierie pour maintenir les concentrations atmosphériques sous les limites d'exposition recommandées. Si des limites d'exposition n'ont pas été établies, maintenir les concentrations atmosphériques à un niveau acceptable. Si des mesures techniques ne suffisent pas à maintenir les concentrations de particules de poussière sous les limites d'exposition en milieu de travail (LEMT), il faut porter une protection respiratoire appropriée. Si le matériau est moulu, coupé ou utilisé dans toute opération susceptible de créer des poussières, utiliser un système d'aération aspirant local approprié pour maintenir les expositions sous les limites d'exposition recommandées.

Équipement de protection individuelle

Protection du visage/des yeux	Ne pas laisser pénétrer dans les yeux.
Protection de la peau	Éviter le contact cutané avec cette matière. Porter un équipement de protection contre les produits chimiques spécialement conçu à cet effet et recommandé par le fabricant. Ce matériau peut offrir une protection thermique faible ou inexistante.
Protection respiratoire	Conduits d'extraction, porter un appareil respiratoire muni d'un filtre antipoussières.
Protection des mains	Porter des gants de protection.

9. Propriétés physiques et chimiques

Apparence

État physique	Solide.
Forme	Poudre.
Couleur	Non disponible.
Odeur	Non disponible.
Seuil de perception de l'odeur	Non disponible.
pH	Non disponible.
Tension de vapeur	Non disponible.
Densité de la vapeur	Non disponible.
Point d'ébullition	Non disponible.
Point de fusion/point de congélation	Non disponible.
Solubilité (eau)	Non disponible.
Densité	Non disponible.
Densité relative	Non disponible.
Point d'éclair	Non disponible.
Limites d'inflammabilité dans l'air, supérieures, % en volume	Non disponible.
Limites d'inflammabilité dans l'air, inférieures, % en volume	Non disponible.
Température d'auto-inflammation	Non disponible.
Taux d'évaporation	Non disponible.
Coefficient de répartition (n-octanol/eau)	Non disponible.

10. Stabilité chimique et données sur la réactivité

Stabilité chimique	La substance est stable dans des conditions normales.
Conditions à éviter	Contact avec des matériaux incompatibles.
Matériaux incompatibles	Acides. Phosphore Chlore
Produits de décomposition dangereux	Non disponible.
Risque de réactions dangereuses	Non disponible.

11. Renseignements toxicologiques

Données toxicologiques

Composants	Espèces	Résultats D'essais
Silice amorphe sublimée (CAS 69012-64-2)		
Aiguë		
<i>Orale</i>		
DL50	Rat	> 22500 mg/kg
	Souris	> 15000 mg/kg
Silice, amorphe, fondue (CAS 60676-86-0)		
Aiguë		
<i>Orale</i>		
DL50	Rat	> 22500 mg/kg
	Souris	> 15000 mg/kg
Effets aigus	Provoque des brûlures.	
Sensibilisation	Non disponible.	
Effets locaux	Toute inhalation de poussières peut provoquer des irritations du système respiratoire	
Effets chroniques	Non dangereux d'après les critères du SIMDUT. Toute inhalation prolongée peut être nocive.	
Cancérogénicité		
Carcinogènes selon l'ACGIH		
alpha-Alumine (CAS 1344-28-1)		A4 Ne peut pas être classé quant à sa cancérogénicité pour l'homme.
Oxyde de chrome (III) (CAS 1308-38-9)		A4 Ne peut pas être classé quant à sa cancérogénicité pour l'homme.
Oxyde de magnésium (CAS 1309-48-4)		A4 Ne peut pas être classé quant à sa cancérogénicité pour l'homme.
Monographies du CIRC. Évaluation globale de la cancérogénicité		
Oxyde de chrome (III) (CAS 1308-38-9)		3 Ne peut pas être classé quant à la cancérogénicité pour l'homme.
Silice amorphe sublimée (CAS 69012-64-2)		3 Ne peut pas être classé quant à la cancérogénicité pour l'homme.
Silice, amorphe, fondue (CAS 60676-86-0)		3 Ne peut pas être classé quant à la cancérogénicité pour l'homme.
Corrosion et/ou irritation de la peau	Effets corrosifs.	
Graves lésions/irritation aux yeux	Non disponible.	
Mutagénicité	Non disponible.	
Effets sur la reproduction	Non disponible.	
Tératogénicité	Non disponible.	
Symptômes et organes visés	La poussière peut irriter les voies respiratoires, la peau et les yeux	
Matériaux synergétiques	Non disponible.	
12. Données écologiques		
Données écotoxicologiques	Aucune donnée d'écotoxicité observée pour les ingrédients.	
Écotoxicité	Les composants de ce produit sont dangereux pour les organismes aquatiques.	
Effets sur l'environnement	Nocif pour les organismes aquatiques. Un risque environnemental ne peut pas être exclu en cas de manipulation ou d'élimination peu professionnelle.	
Toxicité aquatique	Non disponible.	
Persistance et dégradation	Non disponible.	

13. Données sur l'élimination du produit

Instructions pour l'élimination

Recueillir et réutiliser ou éliminer dans des récipients scellés dans un site d'élimination des déchets autorisé. Ne pas laisser la substance s'infiltrer dans les égouts/les conduits d'alimentation en eau. Détruire conformément à toutes les réglementations applicables.

Déchets des résidus / produits non utilisés

Éliminer le produit conformément avec la réglementation locale en vigueur. Des résidus de produit peuvent demeurer dans les contenants vides et sur les toiles d'emballage. Ce produit et son contenant doivent être éliminés de façon sécuritaire (voir les instructions d'élimination).

Emballages contaminés

Les contenants vides doivent être acheminés vers une installation certifiée de traitement des déchets en vue de leur élimination ou recyclage. Comme les récipients vides peuvent contenir des résidus de produit, respecter les avertissements sur l'étiquette même après avoir vidé le récipient.

14. Informations relatives au transport

TMD

N'entre pas dans la réglementation des marchandises dangereuses.

IATA

N'entre pas dans la réglementation des marchandises dangereuses.

IMDG

N'entre pas dans la réglementation des marchandises dangereuses.

15. Information sur la réglementation

Réglementation canadienne

Ce produit a été classé conformément aux critères de danger énoncés dans le Règlement sur les produits contrôlés et la fiche signalétique contient tous les renseignements exigés par le Règlement sur les produits contrôlés.

Situation SIMDUT

Contrôlé

classification SIMDUT

D2B - autres effets toxiques - TOXIQUE
E - Corrosif

Étiquetage SIMDUT



Inventaires Internationaux

Pays ou région

Nom de l'inventaire

En stock (Oui/Non)*

Australie	Inventaire australien des substances chimiques (AICS)	Oui
Canada	Liste intérieure des substances (LIS)	Oui
Canada	Liste extérieure des substances (LES)	Non
Chine	Inventaire des substances chimiques existantes en Chine (IECSC)	Oui
Europe	EINECS (Inventaire européen des produits chimiques commercialisés)	Non
Europe	Liste européenne des substances chimiques notifiées (ELINCS)	Non
Japon	Inventaire des substances chimiques existantes et nouvelles (ENCS)	Non
Corée	Liste des produits chimiques existants (ECL)	Oui
Nouvelle-Zélande	Nouvelle-Zélande - Inventaire	Oui
Philippines	Inventaire philippin des produits et substances chimiques (PICCS)	Oui
États-Unis et Porto Rico	Inventaire du TSCA (Toxic Substances Controls Act - Loi réglementant les substances toxiques)	Oui

*La réponse « Oui » indique que tous les composants du produit sont conformes aux exigences d'entreposage du pays ayant compétence. Un « Non » indique qu'un ou plusieurs composant(s) du produit n'est/ne sont pas inscrit(s) ou exempt(s) d'une inscription sur l'inventaire administré par le(s) pays ayant compétence.

16. Renseignements divers

Classification HMIS®

Santé: 3*
Inflammabilité: 0
Danger physique: 1

Classements NFPA

Santé: 3
Inflammabilité: 0
Instabilité: 1

Avis de non-responsabilité

ANH Refractories Company ne peut prévoir toutes les conditions d'utilisation des présentes informations et de son produit, ou des produits d'autres fabricants associés à son produit. Il relève de la responsabilité de l'utilisateur de veiller à assurer une manipulation, un entreposage et une élimination du produit en toute sécurité. L'utilisateur est responsable en cas de perte, de blessure, de dommage ou de frais causés par une utilisation inadéquate. Les renseignements contenus dans cette fiche ont été écrits selon les meilleures connaissances et la meilleure expérience actuellement disponibles.

Préparée par

Non disponible.